

Province de Québec
M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 12 septembre 2022, à compter de 20h00, avec enregistrement audio.

Présences : Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillé, Messieurs les conseillers Georges Forcier, Éric Tessier, Jean Beaubien, Pierre Provost et Mesdames les conseillères Mélanie Parenteau et Karine Descheneaux

Mme Manon Blanchette est secrétaire d'assemblée.

Aucun citoyen n'est présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Marie Léveillé, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 2022-09-099

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Jean Beaubien
Et appuyée par Mélanie Parenteau,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'adopter l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 8 août 2022

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Comptes à payer

4.2 Séance du conseil du 3 octobre 2022

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2021

5.2 Réparation d'asphalte

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Acquisition d'équipement de formation virtuelle en gestion d'intervention pour les officiers pompiers

7. HYGIÈNE DU MILIEU

RIEN

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Recherche de service en urbanisme

9. LOISIRS ET CULTURE

Retour sur l'épluchette de blé d'inde

10. SUJETS DIVERS

10.1 Démission du journalier municipal et recherche d'un remplacement

10.2 Remerciements

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 2022-09-100

Séance du 8 août 2022

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Georges Forcier,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 8 août 2022.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Comptes à payer

Résolution numéro 2022-09-101

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Sur proposition de Pierre Provost,
Appuyée par Georges Forcier,
Il est résolu unanimement

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 51 504,56 \$.

4.2 Séance du conseil du 3 octobre 2022

Résolution 2022-09-102

Sur proposition de Jean Beaubien,
Appuyée par Mélanie Parenteau,
Il est résolu unanimement

Que ce conseil approuve le changement de date de la séance du conseil du 3 octobre 2022 afin que celle-ci soit reportée au 4 octobre 2022 à 20h en raison des élections provinciales.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2021

Résolution numéro 2022-09-103

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 67 366\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyé par Karine Descheneaux,
il est résolu, à l'unanimité,

Que la municipalité de Saint-Gérard-Majella informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

5.2 Réparation d'asphalte

Résolution numéro 2022-09-104

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Georges Forcier,
Il est résolu unanimement

De demander à Smith Asphalte d'effectuer des réparations d'asphalte supplémentaire suite aux travaux de réparation de la fuite du réseau d'aqueduc devant le bureau municipal ainsi que les nids-de-poule restants.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Acquisition d'équipement de formation virtuelle en gestion d'intervention pour les officiers pompiers

Résolution numéro 2022-09-105

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Aimé, Massueville, Saint-Gérard-Majella, Yamaska, Saint-David, Saint-Roch-de-Richelieu, Saint-Ours, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Robert, Sainte-Victoire-de-Sorel, Sainte-Anne-de-Sorel et Sorel-Tracy, en plus la Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac et la Régie intermunicipale de la protection incendie Louis-Aimé-Massue, désirent présenter, via la MRC, un projet d'acquisition de matériel virtuel pour la formation de ses officiers-pompier pour ses services de sécurité incendie dans le cadre de l'aide financière;

CONSIDÉRANT la recommandation relative à l'achat d'équipements de formation virtuelle en gestion d'intervention de Tactick360 découlant de la résolution CTSI 2022-08-225 du conseil de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que cette acquisition permettra des économies, notamment en ce qui concerne les éléments ci-dessous :

- Décontamination des équipements et des habits de combat;
- Salaires liés à la préparation de la formation et post-formation;
- Heures supplémentaires;
- Remplissage des APRIAS;
- Essence;
- Repas;
- Entraide pour couvrir le territoire lors de pratiques réelles;

CONSIDÉRANT que les avantages liés à ce type de formation, soit : l'amélioration du temps d'intervention, les dégâts causés par l'incendie, les coûts d'intervention, le temps d'exposition aux dangers, contribuant ainsi à augmenter la confiance de l'officier, à améliorer la rapidité de prise de décision et à diminuer le stress post-intervention;

CONSIDÉRANT la possibilité de bénéficier d'une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre de ce projet d'acquisition;

CONSIDÉRANT la résolution CRSIC 2022-06-49 du comité régional de la sécurité incendie et civile (CRSIC) concernant son appui au projet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Karine Descheneaux,
Appuyé par Pierre Provost,
Il est résolu à l'unanimité

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Saint-Gérard-Majella s'engage à participer au projet d'acquisition de matériel virtuel pour la formation de ses officiers-pompier et à assumer une partie des coûts par le billet de leur service de sécurité incendie;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la Municipalité régional de comté de Pierre-De Saurel, organisme responsable du projet sous le regroupement de formation virtuelle pour les officiers pompiers.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

RIEN

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Recherche de service en urbanisme

La mairesse, Madame Marie Léveillé, annonce que Mme Joëlle Beaubien a mis fin à son contrat avec la Municipalité à titre d'inspectrice. Il est discuté de la possibilité d'aller vers un partage de ressource avec une autre municipalité ou d'engager une firme d'urbanisme pour les services d'urbanisme et d'inspection.

9. LOISIRS ET CULTURE

Madame Karine Descheneaux fait un retour sur l'activité d'épluchette de blé d'inde de la Municipalité qui a eu lieu le vendredi 26 août 2022.

10. SUJETS DIVERS

10.1 Démission du journalier municipal et recherche d'un remplacement.

Les élus discutent de la démission du journalier municipal et des démarches afin de trouver un remplacement pour ce dernier.

10.2 Remerciements

Résolution numéro 2022-09-106

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyé par Georges Forcier,
Il est résolu à l'unanimité

De remercier Madame Sylvie Viens pour avoir assuré le poste de direction par intérim, ainsi que Mesdames Monique Brouillard et France Desjardins pour l'aide apportée durant la période critique qu'ont été les premiers mois des nouveaux élus en poste.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Puisqu'il n'y avait pas de citoyens, aucune question n'a été posée.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 2022-09-107

Sur proposition de Jean Beaubien,
Appuyée par Pierre Provost,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h16.

Marie Léveillé
Mairesse

Manon Blanchette
directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

Le présent procès-verbal reflète la séance ordinaire du conseil du 12 septembre 2022. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 4 octobre 2022.